



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cinéma

Question écrite n° 67118

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les recommandations du rapport de M. Roland Blum, intitulé Le cinéma français face à la concurrence internationale. Page 56 de ce rapport, M. Blum évoque l'insistance avec laquelle M. Jean-Pierre Hoss, ancien directeur général du Centre national de cinématographie, avait souhaité l'instauration à l'échelle européenne d'un fonds d'intervention européen en faveur du cinéma. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention de la ministre de la Culture et de la Communication sur l'instauration à l'échelle européenne d'un fonds d'intervention européen en faveur du cinéma. L'instauration d'un fonds européen en faveur du cinéma est une idée que la France soutient pleinement et depuis plusieurs années. Elle a d'ailleurs contribué, dès 1994, à la proposition de la Commission européenne, de créer un fonds de garantie européen, proposition alors repoussée par plusieurs Etats membres. Le renforcement des moyens et des instruments de soutien au cinéma à l'échelle européenne reste pour les pouvoirs publics français une priorité, à la conditions qu'il s'inscrive en complément des politiques nationales de soutien. A cet égard, l'initiative « i2i audiovisuel » prise récemment par la Banque européenne d'investissement, constitue une première action concrète et d'ampleur. Ce programme, doté de 500 millions d'euros sur trois ans, va permettre la mise en place d'une série d'instruments financiers favorisent les investissements, la capitalisation et le financement des sociétés du secteur. Le ministère de la culture y voit une première réponse aux besoins du secteur audiovisuel européen, réponse à laquelle le CNC a contribué.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67118

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5711

Réponse publiée le : 31 décembre 2001, page 7532